

**Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE**

Intitulé	Référence: <b>T05-EUTF-SAH-ML-11</b> Programme d'actions à impact rapide pour la stabilisation des régions du Centre Mali.
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mali, régions de Mopti et Ségou
Montants concernés	Coût total estimé: 10, 000,000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 10, 000,000 EUR
Modalités de mise en œuvre	- Gestion indirecte : PAGODA Convention de délégation  - Gestion directe: Subventions, contrats de services, contrats de travaux, contrats de fournitures (marchés publics).
Code CAD	150
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	4.79. Soutenir les capacités nationales de contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes ainsi que les capacités de surveillance maritime à des fins de prévention de la migration irrégulière, de la criminalité transfrontalière, du terrorisme et amélioration de la recherche et du sauvetage.  4.64 Appui à l'état de droit et aux autorités chargées de l'application des lois, des autorités judiciaires et des autorités en charge de la gestion des frontières afin de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, notamment en recherchant et saisissant les biens et produits criminels. Le support peut inclure le renforcement des capacités et la fourniture d'équipements pertinents. La dimension droits de l'homme sera pleinement reflétée dans les projets de renforcement des capacités et de formation.
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	Objectif n°1: Développement économique et emploi  Objectif n°4 : Amélioration de la gouvernance et prévention

	des conflits
Objectif du Cadre opérationnel Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	2. Construire une approche intégrée pour la stabilité, la sécurité et la résilience.
	2.2. Amélioration de la gestion des frontières, lutte contre la traite transnationale, les réseaux criminels et les activités liées au terrorisme.
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Forces de sécurité intérieure (gendarmerie, police, protection civile et garde nationale) déployées ou en cours de déploiement dans les régions du centre du Mali (Mopti et Ségou);
	Populations des régions du centre du Mali (Mopti et Ségou)

## 1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

La dégradation rapide de la situation sécuritaire dans le centre du Mali a induit pour l'Etat malien une perte importante de sa capacité à assurer ses fonctions régaliennes dans la zone la plus densément peuplée du Mali. L'insécurité a directement provoqué une dégradation des conditions socio-économiques, des déplacements de populations, l'aggravation des conflits inter et intra-communautaires ainsi que le développement du terrorisme, du grand banditisme et de la criminalité transfrontalière organisée. La zone est progressivement devenue un lieu de non-droit dans lequel les mouvements radicaux et terroristes assoient leur emprise et trouvent un terreau de recrutement fertile.

Au cours des derniers mois, les menaces et attaques djihadistes à l'encontre des populations civiles et des forces de sécurité maliennes se sont intensifiées, mettant en danger la relation de confiance historiquement fragile entre les deux parties. Dans le cadre du Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC), le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile s'est engagé à renforcer le dispositif sécuritaire dans la zone, gage de tout renforcement de l'autorité de l'Etat sur le terrain, et à prendre en compte les questions de gouvernance et de développement. L'Union Européenne, au travers de son approche intégrée, soutient la mise en œuvre du PSIRC par le biais d'actions visant à renforcer le maillage sécuritaire du territoire, améliorer la gestion des espaces frontaliers, permettre la provision de services de base aux populations, favoriser le relèvement socio-économique de la région et prévenir les conflits entre communautés.

Ces actions ont une visée à moyen et long-terme mais la dégradation rapide de la situation sécuritaire des régions de Mopti et de Ségou appelle à la mise en œuvre d'actions rapides de sécurisation, à impact immédiat, afin de faire face à la menace grandissante posée par les groupes terroristes et criminels.

A ce titre, le *Programme d'actions à impact rapide pour la stabilisation des régions du Centre Mali*, ayant pour vocation générale de contribuer à la stabilisation de la zone, vise deux objectifs spécifiques: (i) L'amélioration de la sécurité des populations et du contrôle du territoire, dans le respect de l'état de droit, par le biais de la sécurisation rapide des

installations des forces de sécurité intérieure maliennes<sup>1</sup> déployées ou en phase de déploiement et (ii) faciliter la bonne intégration de ses forces au sein de la population, en renforçant notamment le lien de confiance entre les populations et les forces de sécurité par le biais d'actions en faveur de la population locale.

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **2.1. Contexte national**

Suite à la crise de 2012-2013, la présence des forces de sécurité et de défense maliennes a très fortement diminué dans la partie centrale du Mali. L'Etat malien a graduellement perdu sa capacité à assurer des fonctions régaliennes dans une zone comprenant les cercles des régions de Mopti et de Segou (Tenenkou, Mopti, Bandiagara, Djenne, Bankass, Koro, Douentza, Youwarou, Barouéli, Bla, Macina, Niono, San, Segou, Tominian et Nampala)

Cette situation a provoqué une dégradation importante de la sécurité, l'affaiblissement de l'administration locale et l'accroissement des trafics et du transit de migrants en direction du Burkina Faso, du Niger et de l'Algérie. L'insécurité a directement provoqué une dégradation des conditions socio-économiques, des déplacements de population, l'aggravation des conflits inter et intra-communautaires, ainsi que le développement du grand banditisme et de la criminalité organisée transfrontalière. La zone considérée est progressivement devenue un lieu de non droit dans lequel les biens et les personnes traversent les frontières sans contrôle et les mouvements radicaux et terroristes trouvent un nouveau terrain de recrutement fertile.

Ces derniers mois ont vu une multiplication des menaces et des attaques djihadistes dans la zone. Le dernier rapport trimestriel du Secrétaire Général des Nations Unies de Mars 2018 note que les conditions de sécurité restent extrêmement préoccupantes dans le nord et le centre du Mali, notamment dans les régions de Mopti et de Ségou, où, si l'on y ajoute la région de Koulikoro, il y a eu autant d'attaques que dans l'ensemble des cinq régions du nord du Mali. Au cours des trois derniers mois, les groupes terroristes ont mené 63 attaques dont 37 contre les forces de défense et de sécurité maliennes. Les attaques ont été les plus nombreuses dans la région de Mopti (24). Les forces maliennes, parmi lesquelles le nombre de victimes a drastiquement augmenté depuis l'année passée, ont été les plus gravement touchées: 45 soldats ont été tués et 80 blessés. Les attaques ciblées ainsi que les conflits intercommunautaires ont fait 71 morts et 22 blessés parmi les civils, tous les cercles de la région de Mopti ayant été touché mais environ un tiers des victimes ayant été enregistrées dans celui de Douentza. Cette situation a poussé le Chef d'état-major des armées, par une ordonnance militaire en date du 1<sup>er</sup> février, à interdire la circulation des motocycles et des pick-up dans 12 cercles des régions de Mopti, Ségou et Tombouctou. Cette interdiction a été dénoncée par certains groupes armés, tels ceux réunis au sein de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), comme pesant lourdement sur les moyens de subsistance des populations locales. Cette interdiction, ainsi que la propagation de discours dénonciateurs de cette ordonnance, présente le risque d'une dégradation de la relation de confiance déjà très fragile entre forces de sécurité et la population. En effet, le difficile traitement du passé, la méconnaissance réciproque des rôles et des responsabilités des acteurs, la difficile gestion de la communication et l'absence d'espace de dialogues entre forces de sécurité et populations ont engendrés une crise de confiance profonde entre les FSI et les populations civiles, aggravées par leur retrait de la région face à la menace criminelle et terroriste.

---

<sup>1</sup> A savoir: la gendarmerie, la protection civile, la police et la garde nationale.

La mise en œuvre de l'Action apparaît dès lors comme une urgence afin de rapidement sécuriser les installations des forces de sécurité intérieure régulièrement prises pour cibles par les groupes terroristes. Au travers de l'implication, dans la mesure du possible, de la main d'œuvre locale et des entreprises locales dans les travaux de sécurisation des installations des FSI, l'action permettra d'offrir des perspectives économiques et d'emploi dans deux régions en proie à un retour de la crise agropastorale et de favoriser la cohésion sociale par le biais de la réalisation d'un objectif commun. Cette valorisation des entreprises et de la main d'œuvre locale sera accompagnée par des actions en faveur des populations locales, créant des espaces de dialogue et d'entente, afin de renforcer le lien de confiance entre les populations et les forces de sécurité intérieure.

## **2.2. Contexte sectoriel**

L'action se tient dans un contexte sectoriel caractérisé par les aspects suivants:

### 2.2.1. Au niveau institutionnel national

Un Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali entre le gouvernement et les différents groupes armés a été signé le 15 mai et le 20 juin 2015. La mise en œuvre de cet accord mobilise les différentes parties signataires, mais aussi la communauté internationale. Le projet présenté ici est une des contributions de l'Union européenne à la stabilisation des régions touchées par le conflit, et sa mise en œuvre devra être coordonnée avec les différentes interventions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix.

Le gouvernement du Mali est formellement engagé depuis 2014 dans un processus national de Réforme du Secteur de Sécurité (RSS) qui s'est jusqu'à présent traduit par la création par décret présidentiel d'un Conseil National pour la Réforme du Secteur de Sécurité (CNRSS). La cérémonie de lancement du CNRSS s'est tenue le 11 mai 2017. La vision nationale de la réforme du secteur de la sécurité, l'avant-projet de la stratégie nationale de la RSS a récemment été partagée aux partenaires nationaux et de la communauté internationale.

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile a cependant établi en mai 2015 le Comité Sectoriel pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CSRSS) au niveau de son département. Après avoir conclu un travail d'inventaire législatif fin 2015 et participé à la préparation du recrutement de 2200 policiers, 1000 gendarmes et 1000 gardes nationaux pour 2016, le CSRSS a entamé le processus de rédaction d'une Loi de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LOPSI) avec le soutien des conseillers de la mission EUCAP Sahel Mali et de la MINUSMA. Le projet de loi a été adopté lors du Conseil des Ministres d'avril 2017.

Le 3 Mars 2017, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile a annoncé l'adoption du Plan de Sécurisation Intégré des régions du Centre, Mopti – Ségou (PSIRC), traduction du glissement de la menace du nord vers le centre et le sud du pays. Fortement inspiré de la politique nationale de lutte contre l'insécurité et le terrorisme, le plan de sécurisation intégré des régions du centre est bâti autour de cinq axes stratégiques: (i) assurer la présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux; (ii) coopérer internationalement pour mieux agir localement; (iii) lutter contre la prolifération des armes légères; (iv) lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée; (iv) coordonner, suivre et évaluer la stratégie de lutte contre l'insécurité et le terrorisme.

### 2.2.2. Etat des lieux du dispositif sécuritaire dans la zone du projet et appui européen en cours au titre du Fonds Fiduciaire.

Le plan de déploiement annoncé par les autorités maliennes, sur les centres identifiés comme prioritaires, portent à 446 le nombre de policiers ou de gendarmes à déployer dans le cadre du PSIRC.

Dans le cadre du PARSEC, un plan d'action détaillé a été approuvé lors du Comité de pilotage du 16 Juin 2017 à l'issue de la phase diagnostic. Trois cercles en proie à une insécurité majeure, dans lesquels le redéploiement des forces de sécurité intérieure et des représentants de l'état a été identifié comme prioritaire, sont appuyés: Tenenkou, Youwarou et Koro. Le PARSEC appuie les unités identifiées comme "prioritaires d'urgence" pendant la phase de diagnostic:

- Le Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie (PSIG) à Youwarou;
- La Force d'Action Rapide de la Gendarmerie à Toguere-Coumbé (cercle de Tenenkou);
- Les Brigades Fluviales de la Gendarmerie d'Akka (Cercle de Youwarou), Diafarabé (Cercle de Tenenkou) et de Mopti;
- Les postes de secours de la protection civile d'Akka (Cercle de Youwarou), Diafarabé (Cercle de Tenenkou) et de Mopti;
- Le poste frontalier, l'état-major de la compagnie de la gendarmerie, la brigade territoriale de la gendarmerie, la brigade de recherche de la gendarmerie et l'escadron de gendarmerie de Koro;

L'Action, sur la région de Mopti, focalisera ses activités de sécurisation rapide sur les installations des unités déployées ou en cours de déploiement, qui ne sont pas couvertes par le PARSEC ou par d'autres partenaires. Elle se basera sur une mise à jour du déploiement des FSI et des postes déjà couverts par le PARSEC et les partenaires tels que la MINUSMA et visera à doter les FSI d'équipements et infrastructures légères afin de leur offrir un certain degré de protection dans l'attente de constructions plus permanentes et pérennes.

L'Action se concentrera également sur la région de Ségou. Située à 245 km de Bamako, cette région constitue le dernier rempart sécuritaire pour la partie sud du Mali et voit sa situation se dégrader progressivement depuis 2012, en particulier dans sa partie Nord, dans les cercles de Niono et de Macina. Cette zone, qui ne dispose d'aucun programme international de renforcement des forces de sécurité, suscite une inquiétude grandissante.

### 2.2.3. Positionnement des missions PSDC de l'Union Européenne

La mission EUCAP Sahel Mali, opérationnelle depuis janvier 2015 (IOC), travaille sur la restructuration à l'échelon central des forces de sécurité intérieure. Elle est mandatée pour appuyer le redéploiement des FSI sur tout le territoire malien. En particulier, EUCAP Sahel Mali fournit une assistance et des conseils à la police nationale, à la gendarmerie nationale et à la garde nationale dans la mise en œuvre de la réforme de la sécurité établie par le gouvernement en vue d'améliorer leur efficacité opérationnelle, rétablir leurs chaînes hiérarchiques respectives, renforcer le rôle des autorités judiciaires et administratives en matière de gestion et de contrôle de leurs missions, faciliter leur redéploiement vers le nord du pays.

L'activité d'EUCAP Sahel Mali est déclinée en trois lignes d'opération:

- Conseil stratégique aux forces de sécurité intérieure maliennes afin d'améliorer leur stratégie nationale de ressources humaines, moderniser leurs pratiques de gestion et de contrôle des services, améliorer le recrutement de nouveau personnel pour la police, la gendarmerie et la garde nationale;
- Formations aux cadres la gendarmerie, police et la garde nationale malienne sur des sujets tels que le management et le commandement, l'éthique professionnelle, les droits de l'homme et le genre, les techniques de renseignement, l'intervention professionnelle, la police judiciaire, le contre-terrorisme ou le maintien de l'ordre.
- Coordination et coopération avec les autres acteurs internationaux et européens présents au Mali ainsi qu'avec la société civile. Organisation de formations et actions conjointes avec la MINSUMA et EUTM afin d'optimiser l'appui aux FSI maliennes. Soutien à la société civile dans sa participation à la conception des réformes.

La mission EUTM, déployée en 2013, travaille sur la restructuration des forces armées maliennes. A la suite de sa revue stratégique, la mission conçoit désormais ses futures interventions sur la base d'une nouvelle capacité de soutien aux FAMAs dans une zone s'étendant jusqu'à la boucle du Niger. EUTM Mali répond aux besoins des forces armées maliennes au travers:

- La formation et le conseil sur le commandement et le contrôle, la chaîne logistique et les ressources humaines, ainsi que sur le droit international humanitaire, la protection des civils et les droits de l'homme;
- Une contribution, sur requête et en coordination avec la MINUSMA, au processus de DDR afférant à l'accord de paix, au travers l'offre de sessions de formation.
- Un support aux FAMAs dans le cadre de la Force Conjointe du G5 au travers des activités de conseil visant à favoriser la coordination et l'interopérabilité des forces nationales du G5.

Capitalisant sur la confiance et les structures de travail conjoint établies par les deux missions PSDC avec les responsables maliens des ministères de la Sécurité, de la Défense, et de l'Administration Territoriale, l'Action bénéficiera des capacités de conseil stratégique de EUCAP Sahel Mali et EUTM, comme ce fut le cas pour l'identification et la mise en œuvre du PARSEC. Les missions PSDC seront donc des acteurs importants de la mise en œuvre de l'action.

### **3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE**

#### **3.1. Expérience et enseignements tirés**

a) La mise en œuvre d'actions de sécurisation à impact rapide découle de la détérioration rapide des conditions de sécurité dans la zone d'intervention ainsi que de la nécessité de doter de manière immédiate les forces de sécurité intérieure en équipements et infrastructures leur permettant de s'assurer un certain degré de protection.

Lors de la mise en œuvre d'actions précédentes, il a été observé que:

- La construction d'infrastructures permanentes et pérennes entraîne un délai de réalisation conséquent dans la mesure où elles impliquent de lourds travaux

d'aménagement du terrain, d'électrification, de forage et d'approvisionnement de matériel en dehors du territoire Malien.

- Certains sites préalablement identifiés pour la construction d'infrastructures permanentes et pérennes peuvent être amenés à être considérés comme inaccessibles en cours de mise en œuvre, en raison de la détérioration des conditions sécuritaires.

A ce titre, il a été conclu que des travaux de sécurisation rapide, nécessitant des outils et matériaux moins lourds présentaient les avantages suivants:

- Possibilité de se baser sur des entreprises locales, déjà présentes dans la zone, et en mesure de rapidement délivrer le matériel nécessaire aux travaux;
- Installations temporaires ne nécessitant pas de procédures d'attribution des parcelles aussi lourdes que pour l'installation de structures permanentes et pérennes;
- Installations temporaires plus facilement déplaçables en cas de détérioration rapide de la situation sécuritaire et nécessitant de relocalisation.

b) La mise en œuvre d'actions en faveur des populations et favorisant le dialogue entre celles-ci et les FSI découle de la nécessité de prendre en compte les résultats d'études et enquête de terrains sur le sujet, mettant en évidence le difficile traitement du passé, la méconnaissance réciproque des rôles et des responsabilités des acteurs, la difficile gestion de la communication et l'absence d'espace de dialogues entre forces de sécurité et populations. Ces éléments ont engendré une crise de confiance profonde entre les FSI et les populations civiles, aggravées par leur retrait des régions face à la menace criminelle et terroriste.

A ce titre, il a été conclu que la mise en œuvre d'activités au profit de la population, telles que la création d'espaces de dialogue, des programmes de sensibilisation, un accompagnement médiatique du retour des FSI, permettra d'atténuer les causes profondes de la rupture du lien de confiance entre la population et les forces de sécurité.

### **3.2. Actions complémentaires**

Les actions complémentaires seront à déterminer lors de la phase de contractualisation. L'Union Européenne, de par son approche intégrée dans la région du centre du Mali, soutient déjà la mise en œuvre du PSIRC par le biais d'actions visant à renforcer le maillage sécuritaire du territoire et la gestion des espaces frontaliers (PARSEC), par le biais d'actions visant à permettre la provision de services de base aux populations et à favoriser le relèvement socio-économique de la région (PROJES) ainsi que des actions visant à identifier les besoins sécuritaires et de développement des populations (SIPRI) et à prévenir les conflits entre communautés (HD). Ces actions, de par leur nature et objectifs, participent à la mise en œuvre d'une approche intégrée et multidisciplinaire s'attachant à adresser l'ensemble des facteurs de la conflictualité: sous-développement économique, manque d'inclusivité sociale, non-accès aux services de base, tensions intercommunautaires, sous-équipement des forces de sécurité, retrait de l'état, etc.

Ce nouveau projet d'actions à impact rapide s'inscrit dans une logique de coordination et de synergie avec ces actions ayant une visée à moyen et long-terme, en réponse à une demande directe des autorités maliennes. Néanmoins, au-delà de son aspect sécuritaire, cette action entend également mettre en œuvre des activités au profit des populations et visant un objectif plus axé sur le développement et le renforcement des relations de confiance entre les populations et les forces de sécurité intérieure. A ce titre, les enseignements du PROJES, de PARSEC mais également de l'action SIPRI et HD informeront la réalisation des objectifs de la présente action.

De plus, afin de prendre en compte les dimensions relatives au respect des droits de l'homme et à la protection des populations les plus vulnérables –i.e. les femmes et les jeunes – des actions complémentaires seront présentées au titre du Fonds Fiduciaire d'Urgence. Sous réserve d'approbation par les états-membres et de financements disponibles, une politique de due diligence encadrant le support de l'Union Européenne aux forces de sécurité intérieure dans la région du Sahel sera mise en œuvre. Cette politique de due diligence, basée sur le modèle onusien de la compliance framework et Human Rights Due Diligence Policy (HRDDP), comportera entre autres une analyse des risques, des mesures mitigatoires ainsi qu'un cadre de monitoring et des procédures d'intervention afin d'assurer le respect des droits de l'homme par les forces de sécurité intérieure bénéficiaires d'un financement européen.

### **3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention**

En plus de l'étroite collaboration des deux missions PSDC présentes au Mali, l'UE utilisera d'une manière stratégiquement cohérente, l'ensemble des outils et instruments à sa disposition pour s'attaquer simultanément aux enjeux de sécurité et de développement dans la zone concernée. Chacun de ces instruments bénéficie d'un mandat spécifique mais également d'un potentiel qu'il convient d'utiliser en fonction de l'objectif visé par l'UE.

#### *1. Fond Européen de Développement (FED)*

Le Programme Indicatif National (PIN) 2014-2020 (11<sup>ème</sup> FED) pour le Mali, d'un montant de 615 M€, est réparti en 4 secteurs principaux de concentration, à savoir Réforme de l'Etat et consolidation de l'Etat de droit; développement rural et sécurité alimentaire; Education et secteur routier. Au titre de la consolidation de l'état de droit, les activités contribuent à la restauration de la sécurité des personnes et des biens à travers un appui au processus de réforme des systèmes de sécurité de l'Etat malien. Il s'agit également d'accompagner le renforcement de la capacité humaine et opérationnelle des forces de sécurité, tout en garantissant la protection des droits des citoyens.

A travers le Programme PARADDER d'appui au processus de Décentralisation, l'UE appuie sous différentes formes les Collectivités Territoriales (CT): la formation des élus, la mise en œuvre des Agences de développement régional (ADR), la formulation des Contrats Plan Etat Régions (CPER). Ceci à travers de l'AT mais aussi à travers des formations et un appui au fonctionnement des structures.

Le redéploiement durable des forces dans la zone ciblée sera par ailleurs encouragé par l'indicateur sécurité du State Building Contract n°3 (SBC 3) (12M€). L'indicateur sécurité prévoit la modernisation de la gestion des ressources humaines dans le domaine de la sécurité et de la défense..

La mise en œuvre du programme d'appui à la Justice (PAJM) ainsi que le dialogue politique qui y est lié permettraient enfin d'encourager les autorités maliennes à renforcer l'accès à la justice et le renforcement de capacités de ses acteurs dans la zone cible du présent projet.

Dans le cadre du SBC III (2018-2020), d'un montant de 130 millions €, l'appui budgétaire visera à accompagner l'état Malien dans la mise en œuvre de réformes structurelle nécessaires afin de renforcer la légitimité du gouvernement sur l'ensemble du territoire Malien au travers de la création de conditions permettant la croissance économique et la création d'emploi. Un des objectifs spécifiques de cet appui budgétaire sera de renforcer la situation sécuritaire de la population afin de permettre la mise en œuvre d'activités de développement.

Au travers son support à la Force Conjointe du G5 Sahel par le biais de l'APF, pour un montant de 100M €, l'Union Européenne contribue à l'équipement et au déploiement des bataillons sur le territoire, en ce compris au centre Mali, et au renforcement d'infrastructures militaires dans la zone, telle que le quartier général de la Force Conjointe. Le support européen au titre de l'APF est également destiné à l'opérationnalisation d'une partie de la composante police de la Force Conjointe, en particulier la police prévôtale, accompagnant les opérations de la Force.

Le projet "Ensemble pour la Réconciliation vers la Paix" (2.2 millions €), mis en œuvre par le Ministère de la Réconciliation Nationale et couvrant les Régions du Nord (Gao, Tombouctou, Kidal, Taoudénit, Ménaka) et régions du Centre (Mopti, Ségou) prévoit l'organisation et l'animation de 62 dialogues communautaires et l'appui à la réalisation de 13 micro-projets de soutien à la cohésion sociale.

### 2. Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP)

Le projet de "Relance de l'Economie locale et Appui aux Collectivités (RELAC)" (5M€), mis en œuvre par LuxDev entre janvier 2016 et janvier 2018, cible 6 communes de la région de Gao: Gounzoureye, Gabero, Anchawadji (cercle de Gao) et Bourra, Bara, Ouattagouna (cercle d'Ansongo). ).

Le "programme d'appui à la normalisation et à la résilience au Mali" (Panorama/CORSEC), mis en œuvre par CIVIPOL pour un montant de 5M€, vise à renforcer les institutions responsables de la sécurité publique, les forces de l'ordre et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile en créant des structures destinées à améliorer la gestion des crises tout en améliorant leur image et leur perception auprès des populations.

Le programme "*capacity building for security and development to accompany the deployment of civilian administration and social services in Central mali*" en cours d'identification, pour un montant de 7M€ visera à améliorer la sécurité de l'aéroport de Mopti/Sévaré et à contribuer à l'offre de services sociaux de base, en particulier de services de santé, dans les régions du centre Mali où les services et infrastructures civiles ne sont pas présentes.

### 3. Fonds fiduciaire de l'UE

Dans le cadre du Fonds fiduciaire de l'UE, des projets complémentaires sont et seront également mis en œuvre, à savoir :

Le projet de "Relance de l'Economie locale et Appui aux Collectivités II (RELAC II)", mis en œuvre par LuxDev pour un montant total de 10M€, qui a débuté en septembre 2016 pour 36 mois, et qui couvre 9 communes dans la région de Gao avec possibilité d'extension sur la région de Mopti.

Le projet "Sécurité et Développement au Nord du Mali – phase 2 (SDNM 2)", mis en oeuvre par l'AFD pour un montant total de 19M€ et qui couvre la région de Mopti.

Le projet " Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité" couvrant les 5 pays du G5 mis en oeuvre Civipol pour un montant total de 7M EUR

apporte un appui en formation aux autorités maliennes ainsi qu'au point focal du G5, notamment dans le cadre de conseil à la gestion des frontières.

Le projet "Support to the strengthening of police information systems in the broader West Africa region", mis en œuvre par INTERPOL pour un montant de 5M EUR apporte un appui aux FSI maliennes dans la collecte, gestion, analyse et partage de l'information policière.

Le programme "groupes d'action rapides – surveillance et intervention au Sahel" (GAR-SI), mis en œuvre par la FIIAPP pour un montant de 8.6M€ prévoit un appui matériel, équipement et formation à des groupes d'action rapide de surveillance et d'intervention répartis dans chacun des cinq pays du Sahel ainsi qu'au Sénégal. Au Mali, les éléments de gendarmerie qui composeront le GAR-SI recevront une formation spécifique avant leur déploiement probable sur la zone centre.

Le programme d'appui au renforcement de la sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones frontalières (PARSEC), mis en œuvre par Expertise France, pour un montant de 29M€ et visant à améliorer la sécurité des populations et le contrôle du territoire dans le respect de l'état de droit ainsi qu'à renforcer et à développer la gestion des espaces frontaliers par les services de l'Etat, incluant la gestion des flux de personnes et de biens ainsi que la coopération transfrontalière.

Le projet "Mali-Centre pour la sécurité et le développement", porté par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), en collaboration avec Point Sud, pour un montant de 3M EUR visera à poser un diagnostic précis des besoins sécuritaires et de développement des populations dans la région du Centre Mali, à soutenir les bases d'un dialogue constant avec les autorités maliennes et leurs partenaires européens engagés sur ces questions et de mettre en place les mécanismes pour une analyse continue de la situation dans ces zones.

Le projet "Prévention des conflits au centre du Mali par le dialogue (HD), porté par le Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD), pour un montant de 1.95M, visera à prévenir la conflictualité et soutenir la stabilisation des régions de Mopti et de Ségou en accompagnant le déploiement de l'état par un dialogue structuré entre les communautés et les autorités maliennes.

Le "Programme Jeunesse et Stabilisation – PROJES " dans les régions du centre Mali, porté par la GIZ pour un montant de 30M€, visera à favoriser la stabilisation et le relèvement socio-économique du centre Mali par un renforcement de l'offre et de l'accès des populations aux services de base prioritaires, par le soutien à la cohésion sociale et communautaire, ainsi que par la création de revenus et d'emploi au bénéfice des couches sociales fragilisées.

#### 4. Article 28 du Traité de l'Union Européenne

Au titre de l'article 28 du traité de l'Union Européenne, le Conseil de l'Union Européenne a adopté une décision autorisant une action de stabilisation dans les régions du centre Mali, dans les gouvernorats de Mopti et de Ségou. En réponse à l'invitation des autorités maliennes, l'Union Européenne a déployé une équipe d'experts, représentants des états-membres, afin d'appuyer les politiques et les plans nationaux maliens et l'opérationnalisation du PSIRC afin de lutter contre l'insécurité et rétablir et développer l'administration civile dans ces régions.

## **4. DESCRIPTION DETAILLEE**

### **4.1. Objectifs**

L'objectif global de l'Action est de contribuer à la stabilisation de la zone par le biais d'un soutien rapide au renforcement de la présence des forces de sécurité intérieure Maliennes.

Les objectifs spécifiques du projet sont:

Objectif spécifique 1: Améliorer la sécurité des populations et du contrôle du territoire, dans le respect de l'état de droit, par le biais de la sécurisation rapide des installations des forces de sécurité intérieure maliennes déployées ou en phase de déploiement

- Cet objectif vise à permettre la sécurisation rapide, en première instance, des installations des forces de sécurité dans les zones du centre dans l'optique de la construction d'infrastructures plus permanentes et pérennes envisagées dans le cadre d'autres actions à vocation plus structurante.
- Ce soutien permettra également de contribuer à la judiciarisation des opérations militaires menées dans la zone d'intervention.
- Le recours aux entreprises locales et à la main d'œuvre présente dans les zones d'intervention au bénéfice de la sécurisation des installations des FSI permettra de créer des opportunités pour les acteurs économiques locaux.

Objectif spécifique 2: faciliter la bonne intégration de ses forces au sein de la population, en renforçant notamment le lien de confiance entre les populations et les forces de sécurité par le biais d'actions en faveur de la population locale.

- Les activités au bénéfice des populations visent à atténuer la méfiance et le déficit de collaboration entre les populations et les forces de sécurité.
- Le recours aux entreprises locales vise à engager les parties dans la réalisation d'un objectif commun et de poser les bases du dialogue nécessaire au retour de l'état dans la zone.
- Ces activités seront informées par les programmes déjà ou en phase de mise en œuvre par l'Union Européenne dans le cadre de son approche intégrée dans les régions du centre du Mali.

### **4.2. Résultats escomptés et principales activités**

Résultat 1: les forces de sécurité intérieure Maliennes déployées ou en phase de déploiement disposent d'installations/ d'infrastructures sécurisées dans la zone d'intervention dans l'attente de la réalisation d'infrastructures plus pérennes et permanentes. Ce soutien permettra de renforcer l'action judiciaire sur la zone d'intervention, y inclus pour la judiciarisation des opérations militaires menées dans la zone d'intervention par la Force Conjointe du G5 Sahel.

Les activités seront définies lors de la phase de contractualisation et s'inscriront dans une logique de complémentarité avec les actions déjà mise en œuvre par l'Union Européenne et ses partenaires dans la zone.

Une analyse préliminaire laisse prévoir, pour l'atteinte du résultat 1, la mise en œuvre d'activités de sécurisation rapide pour les forces de sécurité intérieure déployées ou en phase de déploiement dans les pôles sécurisés de développement et de gouvernance du PSIRC, identifiés par les autorités maliennes dans les cercles des régions de Mopti et de Ségou

(Tenenkou, Mopti, Bandiagara, Djenne, Bankass, Koro, Douentza, Youwarou, Barouéli, Bla, Macina, Niono, San, Segou, Tominian). Ces activités de sécurisation rapide pourront comporter, par exemple:

- la construction de murs de défense autour des installations des FSI
- l'installation de bastions de type hesco autour des installations des FSI
- la pose de fils barbelés autour des installations des FSI;
- la provision de tentes directement habitables;
- l'installation de générateurs et d'infrastructures sanitaires légères.

Dans la mesure où ces activités indicatives seront destinées à la sécurisation des forces de sécurité intérieure et viseront à délivrer du matériel non-létal à des fins de protection, celles-ci respecteront les critères de dacabilité.

Résultat 2: La réalisation d'actions à impact rapide en faveur des communautés et la mobilisation des acteurs économiques locaux pour la sécurisation des installations des FSI, en particulier, visera à renforcer le lien de confiance et la cohésion entre les parties. .

Les activités seront définies lors de la phase de contractualisation et s'inscriront dans une logique de complémentarité avec les actions déjà mise en œuvre par l'Union Européenne et ses partenaires dans la zone.

Une analyse préliminaire laisse prévoir, pour la réalisation de l'objectif spécifique 2, la mise en œuvre d'activités visant à atténuer la méfiance et le déficit de collaboration entre les forces de sécurité et les populations civiles dans les pôles sécurisés de développement et de gouvernance du PSIRC, identifiés par les autorités maliennes dans les cercles des régions de Mopti et de Ségou (Tenenkou, Mopti, Bandiagara, Djenne, Bankass, Koro, Douentza, Youwarou, Barouéli, Bla, Macina, Niono, San, Segou, Tominian). Ces activités ont été informées par la tenue d'une première réunion de concertation, co-organisée avec SIPRI en date du 11 Mai 2018. Cette réunion a réuni 34 représentants des femmes, jeunes et autorités traditionnelles issus des 12 cercles des régions de Mopti et de Ségou. Elle a été l'occasion de poser une série de questions sur les besoins sécuritaires et de développement des populations afin d'informer une liste non-exhaustive d'activités à mettre en œuvre pour la réalisation de l'objectif spécifique 2. Ces réunions seront répliquées tout au long de la mise en œuvre de l'action.

Ces activités pourront comporter, par exemple:

- La fourniture d'équipements et la réalisation de petites infrastructures au bénéfice des populations locales (pompes, puits, réhabilitation de petites voiries, drainage, groupes électrogènes, etc)
- Un accompagnement médiatique (radios communautaires, journaux, réseaux sociaux émissions télévisées) du retour des forces de sécurité intérieure, expliquant aux communautés les raisons du retrait initial des FSI ainsi que le travail accompli par le gouvernement pour permettre leur retour. Cet accompagnement médiatique pourra également être l'occasion d'expliquer aux populations locales les rôles, responsabilités et devoir des forces de sécurité;

- Organisation d'espaces de dialogue en accompagnement du retour des FSI afin de réduire les distances entre FSI et populations locales et de favoriser l'échange d'informations et la compréhension mutuelle. L'idée, au travers de la création de ces espaces de dialogue est de permettre aux populations d'échanger avec les FSI sur leurs inquiétudes, problèmes, questions, comportements suspects observés et de permettre aux FSI d'informer les populations sur la nature de leurs actions.
- Programmes de sensibilisation permettant aux FSI de rassurer la population sur la garantie de la protection de l'identité des informateurs en faisant la promotion de numéros verts et de numéros de services.
- Programmes de sensibilisation, impliquant les autorités traditionnelles et religieuses afin de les impliquer dans la chaîne de transmission de l'information et de les positionner en interface entre les populations et les FSI.

#### **4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux**

L'action visera à la réalisation de travaux rapides de sécurisation au profit des installations des forces de sécurité intérieure maliennes par le biais d'un recours à la main d'œuvre locale et aux entreprises locales. L'action visera également à la mise en œuvre d'activités au bénéfice des populations dans les zones d'intervention des forces de sécurité.

#### **4.4. Analyse des parties prenantes**

L'analyse des parties prenantes au niveau local, régional, international pour la mise en œuvre de l'action (agences, organismes officiels, organisations internationales, ONGs, entreprises locales et internationales) se fera lors de la phase de contractualisation. Les parties prenantes seront sélectionnées sur la base de leur capacité à rapidement répondre aux objectifs spécifiques de l'action.

#### **4.5. Risques et hypothèses**

<b>Risques</b>	<b>Niveau de risque (E/M/F)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Incapacité des entreprises locales à rapidement mobiliser du matériel pour la réalisation rapide de travaux de sécurisation au profit des installations des forces de sécurité	M	- Sélection des entreprises basée sur un mapping initial des entreprises locales à même de fournir le matériel requis. - Recours à des entreprises étrangères en cas de non-disponibilité d'entreprises locales.
Intimidation des groupes armés et terroristes vis-à-vis des entreprises locales et des populations locales désireuses de participer aux travaux de sécurisation des installations des	E	- Engagement des forces de sécurité intérieure dans la protection des entreprises locales participant aux travaux de sécurisation des installations; - Recours à des entreprises étrangères le cas échéant.

forces de sécurité.		
Concurrence entre entreprises locales appartenant à des groupes ethniques différents et intensification des tensions communautaires pour l'acquisition des marchés.	M	- Respect des équilibres communautaires dans la sélection des entreprises locales - Recours à des entreprises étrangères en cas de risques trop élevés de tensions communautaires liées à l'acquisition des marchés.
Manque d'engagement des forces de sécurité dans la mise en œuvre d'activités au profit des populations.	M	- Conditionnalité du support à la sécurisation rapide des installations des FSI à la mise en œuvre d'activités au profit des populations.

#### 4.6. Questions transversales

Une approche sensible aux droits de l'Homme sera systématiquement intégrée dans les activités du projet, et notamment dans les perceptions des populations qui seront prises en compte dans la mise en œuvre de l'action ainsi qu'au cours des échanges avec les forces de sécurité intérieures. Une coordination étroite avec d'autres acteurs en charge du dialogue entre les forces de sécurité et les populations (HD et SIPRI) sera notamment menée afin de soutenir la bonne gouvernance des autorités et contribuer au renforcement de l'état de droit. A ce titre, une attention particulière sera portée aux groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les jeunes.

Les équilibres communautaires et ethniques seront pris en compte dans la sélection des entreprises locales et des mains d'œuvres locales participant à la réalisation de l'action.

### 5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### 5.1. Modalité(s) de mise en œuvre

L'action pourra être mise en œuvre en gestion directe ou en gestion indirecte et sera choisie, dans le cadre d'un dialogue avec tous les acteurs pertinents, pour permettre une exécution la plus rapide possible.

#### 5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 36 mois.

#### 5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La présente action pourra être mise en œuvre en gestion directe ou en gestion indirecte et sera choisie sur base de l'option présentant la possibilité la plus rapide d'exécution

#### 5.4. Budget indicatif

La ventilation du budget prévu (10 000 000 €) sera déterminée lors de la phase de contractualisation et répondra aux besoins de sécurisation les plus urgents, exprimées par les

forces de de sécurité intérieure et en synergie avec les besoins déjà pris en compte sous d'autres actions mises en œuvre sous le Fonds Fiduciaire et sous d'autres actions mises en œuvre par les partenaires.

### **5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action**

La gouvernance de l'action sera déterminée dans la phase de contractualisation en fonction des modalités de mise en œuvre retenues.

### **5.6. Suivi des résultats**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre.

### **5.7. Évaluation et audit**

#### **5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

#### **5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)**

A déterminer selon les partenaires de mise en œuvre.

### **5.8. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, y compris de suivi et monitoring, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, y compris de suivi et monitoring, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les

entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

## Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	x
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	x	<input type="checkbox"/>

## ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	<u>OG</u> : Contribuer à la stabilisation de la zone par le biais d'un soutien rapide au renforcement de la présence des forces de sécurité intérieure Maliennes	Présence effective des forces de sécurité intérieure (FSI) dans la zone d'intervention permettant d'assurer la sécurité des populations et le contrôle du territoire.	Mise à jour du déploiement des FSI lors de la phase de contractualisation	Cible à déterminer pendant la phase de contractualisation

<b>Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)</b>	<p><u>OS1</u>: Améliorer la sécurité des populations et le contrôle du territoire, dans le respect de l'état de droit, par le biais d'un soutien logistique rapide aux forces de sécurité intérieures déployées ou en cours de déploiement.</p> <p><u>OS2</u>: Renforcer la cohésion et la confiance entre les populations et les forces de sécurité déployées ou en phase de déploiement par un recours, dans la mesure du possible, aux entreprises et à la main d'œuvre locale pour la sécurisation des installations des FSI et par le biais d'actions des forces de sécurité en faveur de la population locale.</p>	<p>1.1. Evolution de la perception des conditions sécuritaires par la population et les acteurs socio-économiques;</p> <p>1.2. Nombres d'attaques contre les populations et/ou les représentants de l'état enregistrées par les FSI;</p> <p>1.3. Nombre de cercles couverts par l'action dans lesquels les FSI sont installées;</p> <p>1.4. Services de police judiciaire rendus à la population dans les cercles couverts par l'action;</p> <p>2.2. Evolution de la perception des forces de sécurité par les populations;</p> <p>2.3. Pourcentage d'entreprises locales contractées pour la réalisation de travaux de sécurisation rapide au profit des FSI;</p> <p>2.4. Nombre d'actions en faveur des populations effectuées par les FSI ou les autorités nationales.</p>	<p>Valeurs de référence à déterminer pendant la phase de contractualisation.</p>	<p>Cibles à déterminer pendant la phase de contractualisation</p>
<b>Résultats</b>	<p><u>R1</u>: les forces de sécurité intérieure Maliennes déployées ou en phase de déploiement disposent d'installations sécurisées dans la zone d'intervention dans l'attente de la réalisation d'infrastructures plus pérennes et permanentes.</p> <p><u>R2</u>: les entreprises locales et la main d'œuvre locale sont mobilisées, dans la mesure du possible, pour la sécurisation des installations des FSI et des actions des FSI en faveur de la population, renforçant la confiance et la cohésion entre les parties.</p>	<p>1.1. Nombre d'installation des forces de sécurité intérieure déployées ou en phase de déploiement ayant bénéficiés de travaux rapide de sécurisation</p> <p>2.1. Pourcentage d'entreprises locales mobilisées pour la sécurisation des installations des FSI;</p> <p>2.2. Nombres d'action des FSI en faveur de la population.</p>	<p>Valeurs de référence à déterminer pendant la phase de contractualisation.</p>	<p>Cibles à déterminer pendant la phase de contractualisation</p>